

SEANCE DU
11 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT N° VI-1
25SGADB0071

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
20

Date de convocation :
5 septembre 2025

Date d'affichage :
12 septembre 2025

OBJET:
Diagnostic complet du génie civil des ouvrages
d'eau brute et d'eau potable et étude de
faisabilité sur multiples réservoirs - Autorisation
de signature d'une modification n° 1 au marché
24061PRP

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 25**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 11 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technôpole hub&go - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Daniel MEUNIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - Mme Monique LODDO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Cyril GOMET - M. Philippe PIGEAU

VICE-PRESIDENTS

M. Sébastien GANE - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND - M. Jean-Paul LUARD

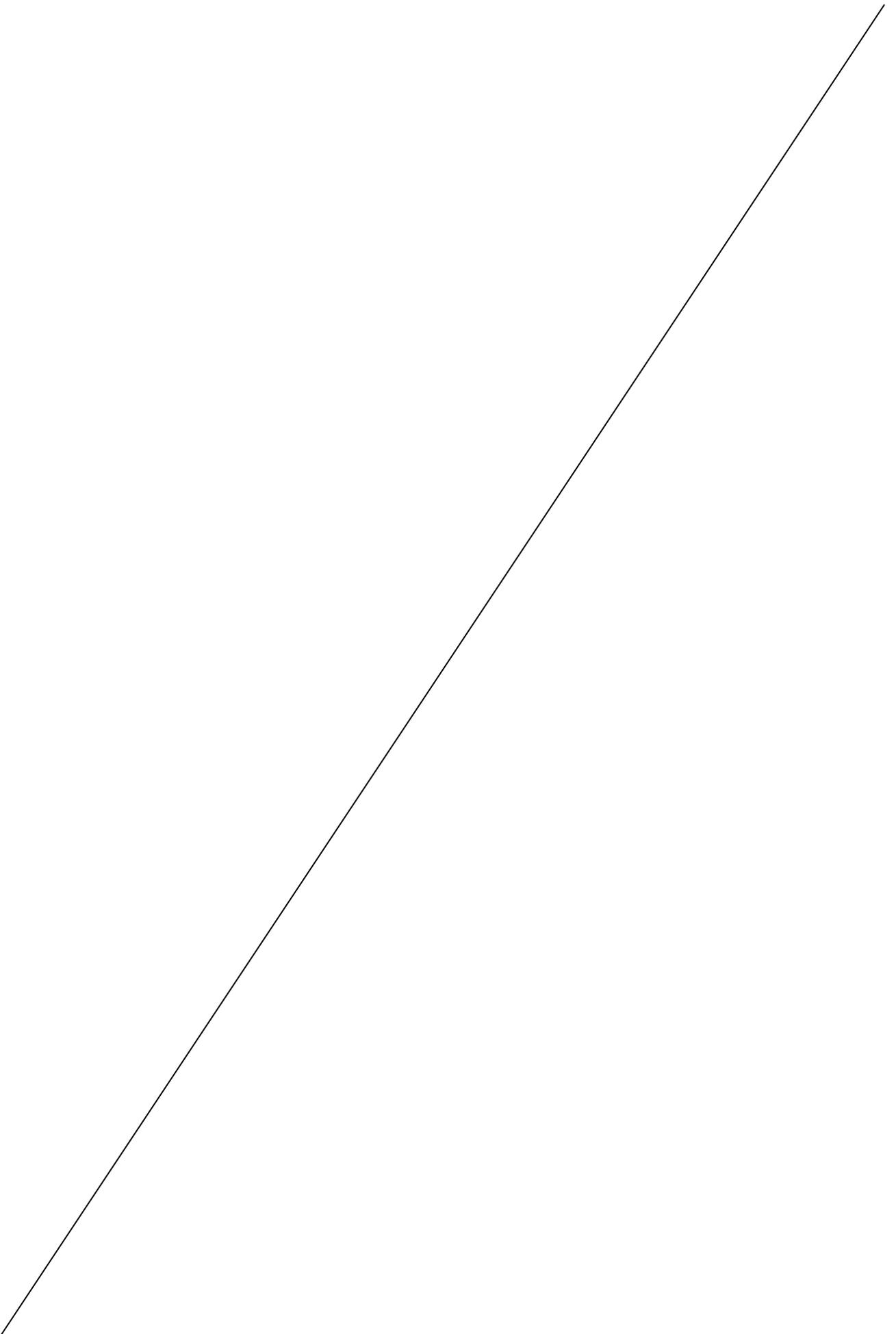
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. CASSIER (pouvoir à M. LUARD)
M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme LOUIS)
M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)

SECRETARE DE SEANCE :

Mme Isabelle LOUIS



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire le 03 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu l'article R.2194-8 du Code de commande publique relatif à la modification du marché,

Vu la décision n°25SGADB0009 du bureau communautaire du 30 janvier 2025 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour le diagnostic complet du génie civil des ouvrages d'eau brute et d'eau potable et pour l'étude de faisabilité sur multiples réservoirs,

Vu le marché 24061PRP visé le 05 février 2025 et notifié le 06 février 2025 au groupement conjoint C²ODA/DSM/AC Environnement/Pierre Bouvier/2AGE,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine a confié en janvier 2025 au groupement conjoint C²ODA/DSM/AC Environnement/Pierre Bouvier/2AGE, le marché n°24061PRP de diagnostic complet du génie civil des ouvrages d'eau brute et d'eau potable et l'étude de faisabilité sur multiples réservoirs.

Les conditions de réalisation de ce marché sont les suivantes : le montant maximum est de 339 001,15 € HT réparti en une tranche ferme d'un montant de 295 351,15 € HT et une tranche optionnelle 1 d'un montant de 43 650,00 € HT.

Le rapport de diagnostic simplifié des réservoirs de Montcenis droite et gauche réalisé dans le cadre du marché 23032PRP a été fourni après le lancement de la consultation du présent marché. Ce dernier n'avait pas été identifié comme nécessitant un diagnostic plus approfondi et n'avait donc pas été inclus dans la consultation du présent marché. Cependant, à la vue des résultats du diagnostic simplifié, il s'est avéré nécessaire de réaliser un diagnostic complet. Il est donc proposé d'ajouter les réservoirs Montcenis droite et gauche à la prestation pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 19 752,83€ HT,
- Tranche optionnelle : 4 800,00 € HT.

Par ailleurs, lors de la visite du réservoir de St-Vallier Bourg il a été constaté qu'un isolant est présent sur tout le pourtour de la cuve de stockage. Afin de pouvoir mettre en place les fissuromètres prévus au marché, il est nécessaire de réaliser des découpes dans l'isolant, après vérification d'absence d'amiante ou de plomb dans l'enduit qui recouvre l'isolant et l'isolant lui-même. Le réservoir étant un château d'eau, une nacelle doit être mise en place afin d'accéder à la zone de travail (partie cuve du réservoir). Cette prestation supplémentaire s'élève à 4 752,00 € HT et concerne la tranche ferme uniquement.

Ainsi il est proposé d'ajouter ces deux prestations au marché et d'augmenter le montant du marché de 29 304,83 € HT (24 504,83 € HT pour la tranche ferme et 4 800 € HT pour la tranche optionnelle 1) soit une augmentation de 8,644 % portant le montant maximal du marché à 368 305,98 € HT.

Le projet d'avenant est annexé à la présente décision. Il vous est demandé de bien vouloir en autoriser la signature par Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification numéro 1 d'un montant de 29 304,83 € HT (réparti en une tranche ferme de 24 504,83 € HT et une tranche optionnelle de 4 800,00 € HT) au marché 24061PRP conclu avec le groupement C²ODA/DSM/AC Environnement/Pierre Bouvier/2AGE portant ainsi le montant du marché à 368 305,98 € HT soit 441 967,18 € TTC (réparti en une tranche ferme de 319 855,98 € HT et une tranche optionnelle 1 de 48 450,00 € HT),
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget eau.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 12 septembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 12 septembre 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRÉSIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



La secrétaire de séance,
Isabelle LOUIS



AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau
BP 90069
71206 Le Creusot Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**Groupement conjoint C2ODA / DSM/AC Environnement/Pierre Bouvier/2AGE
183 Avenue Georges Clémenceau
92000 BAGNEUX**

C - Objet du marché public

□ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

24061PRP - Communauté Urbaine Le Creusot Montceau les Mines - Diagnostic complet du génie civil des ouvrages d'eau brute et d'eau potable et étude de faisabilité sur multiples réservoirs

Articles R.2194-8 du Code de la Commande publique

□ **Date de la notification du marché public :** 06/02/2025

□ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 339 001,15 €
 - *Tranche ferme : 295 351,15 € HT*
 - *Tranche optionnelle 1 : 43 650,00 € HT*
- Montant TTC : 406 801,38 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

□ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

La Communauté urbaine a confié en janvier 2025 au groupement conjoint C²ODA/DSM/AC Environnement/Pierre Bouvier/2AGE, le marché 24061PRP de diagnostic complet du génie civil des ouvrages d'eau brute et d'eau potable et l'étude de faisabilité sur multiples réservoirs.

Les conditions de réalisation de ce marché sont les suivantes : le montant maximum est de 339 001,15 € HT réparti en une tranche ferme d'un montant de 295 351,15 € HT et une tranche optionnelle 1 d'un montant de 43 650,00 € HT.

Le rapport de diagnostic simplifié des réservoirs de Montcenis droite et gauche réalisé dans le cadre du marché 23032PRP a été fourni après le lancement de la consultation du marché 24061PRP. Ce dernier n'avait pas été identifié comme nécessitant un diagnostic plus approfondi et n'avait donc pas été inclus dans la consultation du marché 24061PRP.

Cependant, à la vue des résultats du diagnostic simplifié, il s'est avéré nécessaire de réaliser un diagnostic complet. Il est donc proposé d'ajouter les réservoirs Montcenis droite et gauche à la prestation pour les montants suivants :

- tranche ferme : 19 752,83€ HT,

- tranche optionnelle : 4 800 € HT.

Par ailleurs, lors de la visite du réservoir de St-Vallier Bourg il a été constaté qu'un isolant est présent sur tout le pourtour de la cuve de stockage. Afin de pouvoir mettre en place les fissuromètres prévus au marché, il est nécessaire de réaliser des découpes dans l'isolant après vérification d'absence d'amiante ou de plomb dans l'enduit qui recouvre l'isolant et l'isolant lui-même. Le réservoir étant un château d'eau, une nacelle doit être mise en place afin d'accéder à la zone de travail (partie cuve du réservoir).

Cette prestation supplémentaire s'élève à 4 752 € HT pour la tranche ferme uniquement.

Ainsi il est proposé d'ajouter ces deux prestations au marché et d'augmenter le montant du marché de 29 304,83€HT (24 504,83€HT en tranche ferme et 4 800€ HT en tranche optionnelle 1) soit une augmentation de 8,644 % portant le montant maximal à 368 305,98 € HT.

Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que le groupement conjoint C²ODA/DSM/AC Environnement/Pierre Bouvier/2AGE pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou événements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant ».

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°1.

▢ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 29 304.83 €
- Montant TTC : 35 165.80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 8.644 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 368 305.98 €
 - *Tranche ferme : 319 855,98 € HT*
 - *Tranche optionnelle 1 : 48 450,00 € HT*
- Montant TTC : 441 967,18 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

